



Le 7 février 2020

Monsieur Michel Montour
Vice-président aux politiques et programmes
Retraite Québec
2600, boulevard Laurier, bureau 544
Québec, QC G1V 4T3

Objet : Commentaires du Conseil régional de l'ACARR

Monsieur Montour,

Nous vous écrivons afin de faire le point sur notre rencontre tenue le 18 octobre dernier à vos bureaux, ainsi que sur votre Plan Stratégique 2020-2023.

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR) est un organisme national sans but lucratif qui agit à titre de porte-parole informé des promoteurs et des administrateurs de régimes, ainsi que de leurs fournisseurs de services connexes afin de militer en faveur d'une amélioration du système de revenu de retraite au Québec et au Canada. Nos membres représentent au-delà de 400 organismes et des régimes de retraite comptant des millions de participants.

Nous désirons tout d'abord vous remercier de l'accueil et de la disponibilité des nombreux membres de votre équipe qui a mené à un enrichissant partage d'informations et d'opinions.

Points de suivi

1. Régimes à prestations cibles

Nous comprenons que la rédaction d'un projet de loi sur les régimes de retraite à prestations cibles est l'une des priorités de Retraite Québec et notre Conseil demeure enthousiaste à pouvoir en discuter avec vous après sa publication.

2. Clauses de disparité de traitement

En 2018, nous avons salué la reconnaissance des clauses existantes (négociées de bonne foi avant l'adoption du projet de loi) pour une élimination graduelle des disparités de traitement.

Nos membres sont en désaccord avec l'élimination des clauses actuelles et sont plutôt d'avis que l'introduction du concept de « régime équivalent » mènera à une réduction dans la couverture ou la valeur de leurs régimes privés. Nous encourageons Retraite Québec à continuer d'énoncer cette préoccupation au gouvernement.

3. Règles de décaissement

Dans sa réponse à votre consultation de l'automne 2018, l'ACARR a adressé la possible coexistence d'une clause de retrait forfaitaire et de la rente temporaire permise au Québec. À notre avis, combiner ces deux approches offre une flexibilité nécessaire pour le décaissement et ce, tant pour les participants qui prennent leur retraite avant l'âge de 65 ans que pour ceux qui se retirent à 65 ans ou après.

4. Fréquence du calcul du degré de solvabilité

Nous comprenons que Retraite Québec reçoit favorablement la suggestion que la Loi RCR soit modifiée pour permettre à un régime de retraite de prévoir la fréquence du calcul du degré de solvabilité. Par exemple, un régime pourrait prévoir que le degré de solvabilité est estimé mensuellement par l'actuaire, sujet à ce que la méthodologie pour faire ces estimations soit décrite dans son rapport relatif à l'évaluation actuarielle. L'approche choisie pourrait s'inspirer de ce qui est déjà permis pour les régimes de retraite à prestations cibles et pour les régimes de retraite par financement salarial.

5. Enjeux liés aux régimes de retraite du secteur municipal

Tel que vous nous l'avez mentionné, une réglementation révisée serait prévue vers la fin de 2020 ou le début de 2021. Nous espérons qu'elle adressera entre autres les problématiques soulevées lors de notre rencontre concernant la capitalisation des droits résiduels et la règle des cotisations excédentaires, deux aspects qui méritent révision dans le nouveau contexte de partage des coûts.

6. Assemblée annuelle

En réponse à la proposition de ne plus exiger d'assemblées annuelles pour les régimes dont le comité de retraite produit un rapport annuel contenant les différents sujets prescrits par règlement, Retraite Québec semble particulièrement sensible à l'importance d'offrir une tribune aux participants désirant s'exprimer et faire part de leurs préoccupations. Nous croyons sincèrement que ces positions ne sont pas contradictoires et qu'un compte-rendu écrit des questions et commentaires des participants récoltés en cours d'année constituerait un médium plutôt efficace et durable.

7. Littératie financière

Dans un contexte où de nombreuses initiatives sont lancées sur cet enjeu, nous encourageons Retraite Québec à assumer un rôle central pour rassembler les travaux et idées de tous et promouvoir l'éducation et les outils en matière de retraite au Québec.

L'ACARR s'affaire présentement à la rédaction d'un livre blanc qui, nous l'espérons, contribuera à la réflexion sur la littératie financière de la part des gouvernements fédéral et provinciaux, des promoteurs et administrateurs de régimes de retraite ainsi que de leurs fournisseurs de service. Nous serons heureux de vous le soumettre au moment de sa publication.

Plan Stratégique de Retraite Québec 2020-2023

Nous remercions aussi Retraite Québec de nous avoir donné l'occasion de participer à son processus de planification stratégique lors d'une consultation en milieu d'année 2018. Notre conseil régional du Québec a pris connaissance du nouveau plan stratégique et désire réitérer les observations suivantes :

Enjeu 1 – Expérience client

Nous aurions apprécié voir apparaître un indicateur de satisfaction des répondants de régimes complémentaires de retraite (RCR) et de régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER) (qui constituent la part du lion des actifs sous votre surveillance), au même titre que les clientèles des régimes du secteur public et du RRQ. Nonobstant cela, nous vous encourageons à mettre en œuvre les mesures concrètes que nous avons proposées afin d'améliorer le service à cette clientèle, comme votre déploiement de nouvelles fonctionnalités au Portail RCR.

Enjeu 2 – Sécurité financière

Nous applaudissons Retraite Québec pour son engagement à partager les connaissances et les données avec ses partenaires externes afin d'améliorer le système de retraite et à concevoir de nouveaux outils pour assister la population en matière de planification financière de la retraite.

Nous nous attendons à ce que Retraite Québec poursuive ses efforts afin de promouvoir l'établissement et le maintien des RCR et l'innovation dans la conception des régimes afin de répondre aux enjeux émergents.

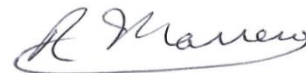
* * *

En terminant, nous tenons à vous rappeler que nous demeurons disponibles pour participer à toute initiative visant l'amélioration de la réglementation québécoise en matière de retraite. Nous vous souhaitons, à vous et votre équipe, une année 2020 des plus stimulantes et comptons bien vous rencontrer de nouveau à l'automne.

Veillez agréer, Monsieur Montour, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Pierre Lavigne
Président du Conseil régional du Québec
ACARR



Ric Marrero
Chef de la direction
ACARR

cc. M. Stéphane Gamache, Directeur des régimes complémentaires de retraite, Retraite Québec